

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 72 (2010)
Heft: 8

Artikel: SPAA et alpage : faucher en toute sécurité
Autor: Monnerat, Gaël
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'exploitation des zones d'estive engendre des risques importants pour l'agriculteur. Le SPAA a profité de ses traditionnelles journées de prévention à fin de présenter les dernières nouveautés pour ce secteur très particulier. (Photos Gaël Monnerat)

SPAA et alpage : faucher en toute sécurité

Les traditionnelles journées de prévention agricole du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) se sont déroulées en juin dernier. Deux jours durant, l'alpage du col de la Croix à Villars a servi de cadre aux diverses difficultés que pose la sécurité sur les alpages.

Gaël Monnerat

L'agriculture est un secteur d'activité particulièrement à risques. Le SPAA participe à la campagne « Safe at Work » de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) Vision 250. Cette campagne a pour objectif d'empêcher 250 accidents professionnels mortels et autant d'invalidités graves d'ici 2015. En 2005, le nombre de victimes d'accidents professionnels mortels s'est élevé à 2,3 pour 100'000 travailleurs à plein temps. L'ambition de cette campagne est d'amener ce facteur à 1.

Sécurité et motofaucheuse

Les fabricants, importateurs et revendeurs se doivent d'assurer la sécurité des machines qu'ils vendent et cela indépendamment des erreurs commises par l'utilisateur selon de Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP). Cette responsabilité sera levée si preuve est faite que toutes les mesures ont été appliquées et que le produit correspond aux dispositions stipulées par la Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT) et l'Ordonnance sur les machines (OMach).

Les normes européennes (EN 12733) seront aussi respectées en Suisse. De

plus, l'employeur est, dans tous les cas, responsable de la sécurité des machines et installations qu'il met à disposition de ses employés (Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)).

Commande des motofaucheseuses

La conception des motofaucheseuses est réglementée ; en l'occurrence, les éléments suivants se trouveront à portée de main :

- l'embrayage
- les freins
- le changement de vitesse (et inverseur de marche)

- la direction
- la commande de vitesse de fonctionnement du moteur (gaz)
- l'embrayage du dispositif de coupe
- la commande d'arrêt

Les freins de stationnement ont pour fonction de retenir la machine sur une pente à 30% lorsqu'une force parallèle à la pente de 220 N (env. 22 kg) est exercée sur la machine. Les freins de service immobilisent la motofaucheuse sur une distance de 19 cm par km/h. Les machines destinées au travail en pente ne seront jamais en roue libre, même au point mort avec moteur à l'arrêt. Le mouvement d'une motofaucheuse et le travail de son dispositif de coupe ne devraient être possibles qu'en actionnant une commande à action maintenue. Cependant, en ce qui concerne les motoculteurs, ce type de commande ne provoque pas l'arrêt du moteur : ceci évite en effet un nouveau démarrage chaque fois que l'on lâche la poignée.

Sécurité et assurances

Toute personne aux commandes d'une motofaucheuse doit prendre connaissance des risques et des limites décrites dans la notice explicative. De même pour les équipements de protection personnelle nécessaires qui figurent aussi dans la notice. Néanmoins, le SPAA recommande de porter toujours des chaussures adaptées ainsi que des gants et des protections de l'ouïe.

Etant donné que toute motofaucheuse circulera un jour ou l'autre sur la voie publique, il est important de conclure une assurance responsabilité civile (RC). Le moyen le plus simple consiste à équiper les machines à conducteur à pied d'une vignette pour les vélos ou de les mentionner sur l'inventaire des machines couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'exploitation.

Mounty 100V

Présent également sur les alpages du col de la Croix, le porte-outil Mounty 100V du constructeur autrichien Reform, importé en Suisse par Agromont AG à Hünenberg. Ce véhicule est équipé d'un moteur VM-Turbo diesel de 101 Ch, d'une transmission entièrement hydraulique à trois vitesses avec inverseur, entraînement et direction sur les quatre roues, attelage avant et arrière avec prise de force et relevage. La cabine capitonnée et climatisée repose sur des stabilisateurs antivibration. Le levier multifonction regroupe les principales commandes.

Terratrac TT240

La célèbre faucheuse à deux essieux Aebi Terratrac TT240 arpenteait également l'alpage vaudois. Cette machine est dotée d'un moteur Detroit turbo-compressé de 80 Ch, d'une transmission et de la direction sur les quatre roues ainsi que d'un attelage arrière et frontal avec prise de force, prises hydrauliques et relevage à commande électronique. La principale caractéristique de la Terratrac TT240 vient de son différentiel de torsion qui gère automatiquement le couple transmis aux roues avant et arrière. Sécurisée et étanche à la poussière, la cabine du Terratrac est aussi climatisée et protégée contre les vibrations.

Speedy Cutter

La débroussailleuse sur chenilles Speedy Cutter, développée par Rotair est radio-guidée. Elle dispose d'un système d'attaches rapide des outils. Entraînée par un moteur Honda bicylindres de 24 Ch, cette machine est équipée d'une transmission hydrostatique à deux vitesses et d'une pompe hydraulique à débit variable. La télécommande de la Speedy Cutter atteint une portée de 300 m. Cette débroussailleuse sert à l'entretien des talus, canaux et terrains difficiles d'accès ; elle œuvre même dans des



Les porte-outils télécommandés permettent à l'utilisateur de rester hors de la zone dangereuse.

pentes pouvant atteindre 60°. La télécommande permet à l'utilisateur de se tenir hors du secteur dangereux.

Motofaucheuse Brielmaier

La motofaucheuse allemande se démarque par sa conception basée sur la sécurité. Dotée d'un moteur Kohler de 27 Ch, elle se conduit du bout des doigts car toutes les commandes sont regroupées autour des deux poignées à induction. La transmission et l'entraînement de l'outil sont entièrement hydrauliques. Cette motofaucheuse offre différentes barres de coupe et broyeurs, ainsi que des équipements pour la fénaison et le déneigement. ■



Les motofaucheuses Brielmaier impressionnent par le niveau de sécurité et la maniabilité offerts par leur technologie.

Notes:

Dès le **23 août**, le SPAA change de numéro de téléphone :
Tél: 021 557 99 18
Fax: 021 557 99 19
11 décembre 2010 :
Journée portes ouvertes à Moudon
11 et 12 mai 2011 :
Journées de prévention agricole